3825
28/9/15

ID LOGISTICS
Société par Actions Simplifiée au Capital de 13.796.640 Euros
SIEGE SOCIAL : Avenue de Robion – B. P. 126
84304 CAVAILLON
439.986.704 RCS AVIGNON

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 30 JUIN 2005

L'an deux mille cinq,
le trente juin,
à 11 heures,

Les associés de la société ID LOGISTICS (ci-après la « Société ») se sont réunis en assemblée générale mixte au siège de la Société, sur convocations faites par le Président.

Monsieur Eric HEMAR préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Monsieur Gilles ETRILLARD et Monsieur Jérôme BALLADUR, les deux associés disposant du plus grand nombre de voix et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Pascal TERANNE.

Monsieur Philippe JOUBERT et la société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Nicolas SIX , commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, sont présents

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 1.379.664 actions sur les 1.379.664 actions composant le capital social et ayant droit de vote. Tous les associés étant présents ou représentés, l'assemblée peut valablement délibérer conformément aux stipulations de l'article 20.2.3 (i) quatrième alinéa des statuts de la Société.

Puis, Monsieur le Président dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'assemblée :

Les doubles des lettres adressées aux associés, et aux commissaires aux comptes

1. Un exemplaire des statuts ;

2. La feuille de présence certifiée conforme par le bureau, et les pouvoirs des associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;

3. Le rapport de gestion ;

4. Les rapports des Commissaires aux Comptes ;

5. Le rapport du Président ;

6. Le procès-verbal du Conseil d'administration ;

7. Le projet de texte des résolutions ;

8. Un exemplaire des autres documents et pièces envoyés aux associés ou mis à leur disposition avant l'assemblée.

Il est alors donné lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

Partie Ordinaire :

.....

5. Modification au niveau du Commissariat aux comptes.

.....

CINQUIEME RESOLUTION – MODIFICATION AU NIVEAU DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

L'assemblée générale prend acte de la fusion intervenue par voie d'absorption de la société Deloitte & Associés par la société Deloitte Touche Tohmatsu – Audit et constate que le mandat de commissaires aux comptes titulaire de la société confié à la société Deloitte Touche Tohmatsu s'est poursuivi par la société Deloitte Touche Tohmatsu – Audit dont la nouvelle dénomination est « Deloitte & Associés ».

En conséquence, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration afin de procéder aux formalités consécutives qui sont requises pour porter au Kbis le nouveau commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés sise 185 Avenue Charles de Gaulle – 92 524 NEUILLY SUR SEINE Cedex et représentée par Monsieur Albert AIDAN.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les associés et le président.